

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : une date butoir et de

D'UN côté, il y a le gouvernement qui a affirmé que ses mesures (pass sanitaire pour accéder à certains lieux publics, ouverture des établissements de nuit dont le personnel est totalement vacciné, etc.) entrent bien en vigueur ce 15 décembre. De l'autre, des syndicats qui appellent à une ville morte au même moment et d'autres actions. Au milieu, la question est de savoir où tout cela va nous mener ?

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

CE mercredi 15 décembre 2021 est une journée qui sera un peu sous tension pour plusieurs raisons. La première est que le gouvernement a indiqué que ses nouvelles mesures seront bien applicables dès aujourd'hui. Si tout le monde savait que les tests PCR n'étaient plus gratuits et le couvre-feu maintenu à 21 heures, ce sont surtout quatre mesures (que beaucoup voyaient venir de loin) qui ont fait bondir. L'accès à certains lieux, aux administrations publiques et les entreprises est désormais conditionné à la présentation d'un pass sanitaire (les hôpitaux, les magasins d'alimentation et les pharmacies sont exemptés); l'ouverture de commerces de nuit (boîtes de nuit, bars, etc) après le couvre-feu est autorisée. A condition que les employés et les clients soient complètement vaccinés. Pour les pouvoirs publics, la nouvelle donne ne vise pas à toucher aux droits fondamentaux. Elle est juste là pour protéger la santé des Gabonais, accélérer un retour à la normale et la relance de l'économie. Ce que des entreprises comme Canal+ voient d'un bon œil. Le 9 décembre dernier, son antenne gabonaise annonçait sur sa page Facebook que l'accès aux boutiques du groupe sera conditionné par la présentation d'un certificat de vaccination ou d'un test Covid négatif de moins de 14 jours. Une décision qui a fait sourire de nombreux abonnés. Si certains ont affirmé que cela allait faire perdre des clients à Canal+ ou rendre inaudibles ses promotions de fin d'année, d'autres ont averti qu'ils exigeraient que les tech-

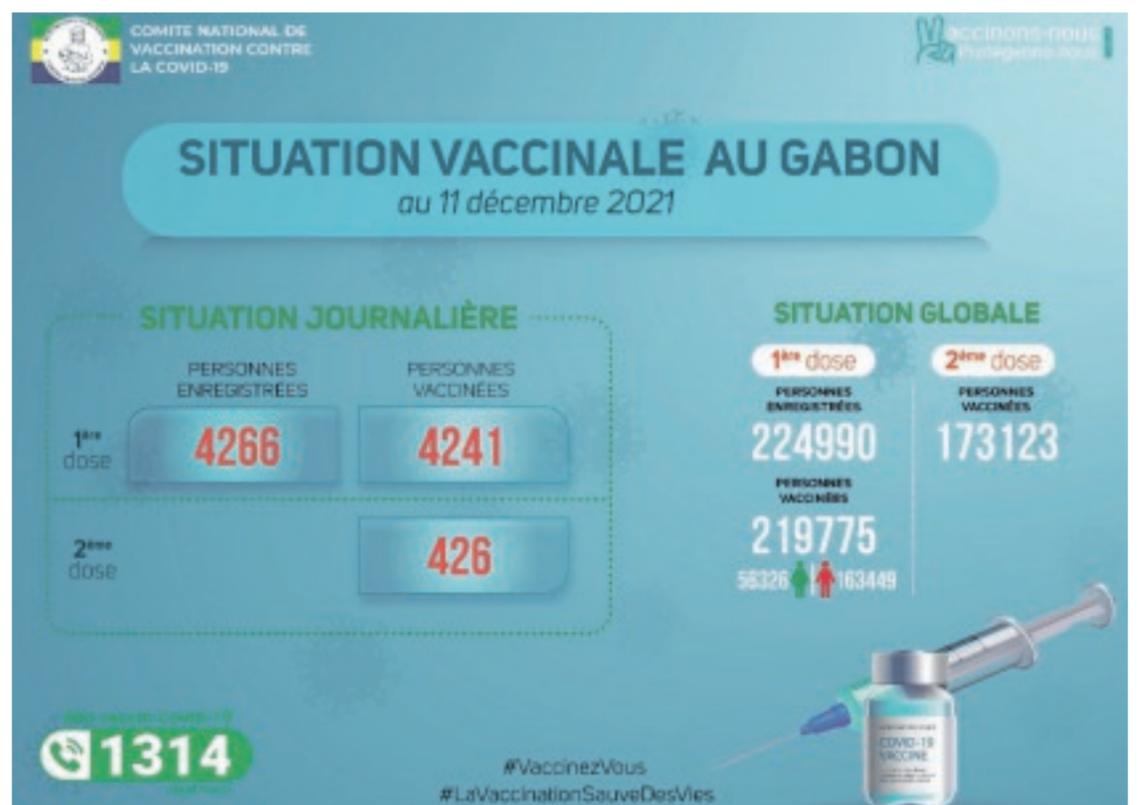
niciens présentent désormais leur pass sanitaire avant toute intervention à leur domicile. D'autres entreprises pourraient ainsi être prises entre le marteau et l'enclume. Ces réactions permettent en réalité de prendre le pouls de la société gabonaise actuellement. Surtout face à ce que beaucoup estiment être une forme d'obligation vaccinale insidieuse. En novembre passé, la fin de la gratuité des tests PCR avait déjà rendu folle de rage une large frange de la population. "Les Librevillois dénoncent une volonté de rendre le vaccin obligatoire et, surtout, déplorent ce qu'ils considèrent comme de l'affairisme du gouvernement qui a décidé de faire payer les tests PCR à compter du 15 décembre, alors qu'il est actuellement gratuit", avait par exemple expliqué RFI. Se regarder en chien de faïence * Depuis, la société civile s'est organisée et appelle à une ville morte pour cette journée de mercredi. L'objectif étant de protester, selon elle, contre une volonté de rendre le vaccin obligatoire. Le Syndicat national des travailleurs du secteur social (SYNATRASS), le Syndicat national des professionnels de la famille (SYNAPF), Dynamique unitaire ou encore la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG) sont en première ligne. La CSTG demande même aux employeurs, qui poussent leurs agents à se faire vacciner, de signer une attestation sur lequel ils indiquent prendre en charge leurs employés en cas de complications post-vaccinales. Ce n'est pas la première fois que des syndicats appellent à une ville morte pour protester contre la stratégie vac-

cinale du gouvernement. A Port-Gentil, en novembre dernier, la Coordination provinciale de régulation de l'action syndicale s'était indignée contre l'atteinte à des droits fondamentaux. Et avait alors invité les populations à une ville morte d'avertissement de trois jours pour le 24 novembre dernier. Beaucoup ignorent sur quoi cette journée de mercredi va déboucher. La ville morte sera-t-elle suivie, le gouvernement pourrait-il reculer sur certains points, les syndicats vont-ils durcir le mouvement de contestation ? Difficile de répondre pour le moment à ces interrogations. On sait par contre, selon le Copil, que les centres de vaccination sont actuellement pris d'assaut. Ainsi, les deux sites mobiles de vaccination de l'ex-Gare routière ont vacciné un peu plus de 520 volontaires samedi passé. Contre 800 personnes du côté du vaccinodrome d'Angondjè.



Photo: AJT

Libreville risque d'être bien silencieuse ce mercredi.



Des interrogations



Des incompréhensions persistent

GBM
Libreville/Gabon

FACE aux nouvelles dispositions qui entrent en vigueur ce mercredi, bien des interrogations demeurent chez nombre de Gabonais divisés sur la question du pass sanitaire. Si certains jugent la mesure salubre pour leur activité économique, il reste bien des inconnues et certaines incohérences quant à l'exécution des dites mesures.

C'est le cas de plusieurs personnes qui, après s'être fait vacciner, espèrent circuler librement sans restriction. Un problème pourtant se pose à eux : le retrait des attestations dans un premier temps, puis du macaron faisant foi de l'effectivité de leur vaccin. Des éléments pourtant incontournables pour montrer patte blanche aux différents checkpoints et autres contrôles. Dans leur détresse, il ne leur reste que des récépissés qui ne leur servent pas à grand-chose depuis le 1er novembre 2021, comme indiqué par le ministre de la Santé, Guy Patrick Obiang Ndong dans son annonce du 25 octobre 2021. Pour les opérateurs économiques, principalement ceux qui exercent dans le domaine du divertissement, tenanciers de bars, snacks, boîtes de nuit, restaurants, un grand nombre de

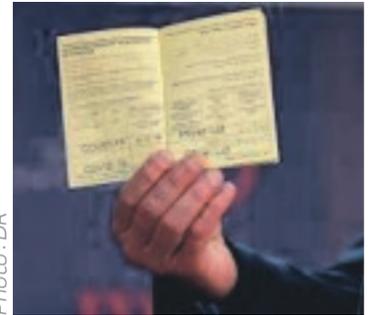


Photo: DR

questions restent sans réponse. Notamment celle de savoir comment détecter parmi leurs clients ceux qui possèdent une vraie carte de vaccination ? Surtout lorsqu'ils ne sont pas formés ou encore outillés pour de telles vérifications. Pourquoi alors parler ici de test avec QR code lorsque tout le monde ne dispose pas des outils nécessaires à cette vérification ? Y compris même parmi les forces de l'ordre. À ce stade, se pose alors la question de savoir qui des deux sera alors pénalisé ? L'opérateur dupé ou le client faussaire ?

Autre point, qu'en sera-t-il de la limitation de rassemblement à 30 personnes. Est-elle toujours en vigueur, face à la ferveur populaire, surtout à la faveur des fêtes de fin d'année et à l'appât du gain chez les tenanciers ? Comment être sûr que cet assouplissement n'entraînera pas une hausse des cas de contamination au sortir de ces fêtes de fin d'année, comme cela s'est vu sous d'autres cieux ?

Bars et boîtes de nuit prêts à jouer le jeu

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

INTERDITS d'exercer pleinement leur activité depuis mars 2020, les tenanciers de bars, de boîtes de nuit et de salles de jeux vont enfin pouvoir retrouver leur véritable rythme de travail, ou presque. En effet, lundi, le gouvernement a annoncé la levée de l'interdiction d'ouvrir qui pesait sur ces structures de divertissement.

Cependant, cette autorisation d'exercer de nuit comme auparavant ne se fera pas sans contrainte. Le gouvernement exige en effet le respect des mesures barrières en tête desquelles

la vaccination. Ainsi, tout le personnel de ces établissements devra être vacciné. Et les clients reçus devront l'être également. En clair, aucune personne non vaccinée ne doit être autorisée à accéder dans ces lieux de distraction sans pass sanitaire. Sans oublier les gestes traditionnels, que sont le port du masque et le respect de la distanciation physique.

"On s'attèle à ce que le respect scrupuleux des gestes barrières soit effectif. J'avoue qu'au niveau du personnel, tout le monde n'est pas encore vacciné mais cela va se faire et nous veillerons aussi à recevoir uniquement les clients vaccinés", a rassuré hier Joël



Photo: JMM/L'Union

Claincy Mapangou Mapangou, coordonnateur du collectif des tenanciers de bars et de boîtes de nuit.

Toutefois, ce dernier relève que les agents des forces de l'ordre, sur le terrain, ne reconnaissent que la carte de vaccination et rejettent systématiquement le document de rendez-vous remis après le vaccin. Or, c'est ledit document qui permet aux nouveaux vaccinés d'aller récupérer leur carte un mois plus tard.

En grande détresse financière depuis mars 2020, les opérateurs économiques de ce secteur qui vont se soumettre à ces exigences pourraient peu à peu retrouver leur chiffre d'affaires.